



PAR COURRIEL

Le 28 novembre 2025

Objet : Demande d'accès aux documents – Décision

V/Réf. : Chien d'assistance

N/Réf. : BSM-2025-005574

Bonjour,

Conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après nommée « Loi sur l'accès »), nous avons traité votre demande d'accès reçue le 13 novembre 2025, laquelle se lit comme suit :

[...] J'aimerais obtenir toute correspondance (memo, document de breffage, courriels, etc) entre le ministère ou le bureau du ministre et la CNESST/les responsables de l'IVAC en 2025 en lien avec : le programme qui rembourse les frais liés à l'acquisition d'un chien d'assistance, l'enquête interne et la décision récente de suspendre les paiements, la couverture médiatique concernant les ratées du programme et toute correspondance au sujet du montant d'argent [...].

(Transcription intégrale)

Décision

Nous donnons partiellement suite à votre demande. En effet, vous trouverez ci-joint les courriels repérés. Ces documents sont rédigés par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) en collaboration avec le ministère de la Justice. Nous vous faisons donc parvenir les éléments qui concernent notre ministère et qui sont en lien avec l'objet de votre demande. D'ailleurs, des travaux sont en cours pour encadrer ce type d'aide financière. De plus, veuillez noter que nous n'avons pas encore reçu la version finale du compte-rendu de la rencontre du 4

novembre 2025. La Loi sur l'accès ne porte que sur des documents détenus par un organisme public (article 1)

D'autres correspondances ont été repérées, mais l'accessibilité de celle-ci relève davantage de la compétence de la CNESST. Ainsi, conformément à l'article 48 de la Loi sur l'accès et sans présumer de la réponse, nous vous invitons à adresser votre demande à la personne responsable de l'accès aux documents de cet organisme aux coordonnées suivantes :

CNESST
1600, av. D'Estimauville, 7e étage, secteur 5
Québec (QC) G1J 0H7
Tél. : 418 802-1057
demande.acces@cnesst.gouv.qc.ca

Enfin, les brouillons inachevés et les ébauches ne sont pas visés par la Loi sur l'accès (article 9) et ne sont pas considérés lors du traitement d'une demande.

Vous trouverez ci-joint copie des articles de loi sur lesquels se fonde notre décision.

Recours

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (articles 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, reading "Marie-Claude Daraïche". The signature is fluid and cursive, with the first name and last name clearly distinguishable.

Marie-Claude Daraïche, avocate
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j. 3

Chapitre A-2.1

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

CHAPITRE I
APPLICATION ET INTERPRÉTATION

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

1982, c. 30, a. 1.

[...]

CHAPITRE II
ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I
DROIT D'ACCÈS

[...]

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

1982, c. 30, a. 9.

[...]

SECTION II
RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS

[...]

31. Un organisme public peut refuser de communiquer une opinion juridique portant sur l'application du droit à un cas particulier ou sur la constitutionnalité ou la validité d'un texte législatif ou réglementaire, d'une version préliminaire ou d'un projet de texte législatif ou réglementaire.

1982, c. 30, a. 31.

[...]

SECTION III
PROCÉDURE D'ACCÈS
[...]

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

[...].

AVIS DE RECOURS

RÉVISION DEVANT LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

a) POUVOIR

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

525, boulevard René-Lévesque Est
Bureau 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. : 418 528-7741
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

MONTRÉAL

2045, rue Stanley
Bureau 900
Montréal (Québec) H3A 2V4
Tél. : 514 873-4196
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 514 844-6170

b) MOTIFS

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un enregistrement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) DÉLAIS

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) POUVOIR

L'article 147 de la Loi sur l'accès stipule qu'une personne directement intéressée peut interjeter appel sur toute question de droit ou de compétence, devant le juge de la Cour du Québec, de la décision finale de la Commission, y compris une ordonnance de la Commission rendue au terme d'une enquête, ou, sur permission d'un juge de cette Cour, d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) DÉLAIS ET FRAIS

L'article 149 de la Loi sur l'accès stipule que l'appel est formé par le dépôt auprès de la Cour du Québec d'un avis à cet effet précisant les questions de droit ou de compétence qui devraient être examinées en appel.

L'avis d'appel doit être déposé au greffe de la Cour du Québec dans les 30 jours qui suivent la date de la réception de la décision finale par les parties.

c) PROCÉDURE

Selon l'article 151 de la Loi sur l'accès, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les 10 jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

Le secrétaire de la Commission transmet au greffe, pour tenir lieu de dossier conjoint, un exemplaire de la décision contestée et les pièces de la contestation.

De : Catherine Geoffroy
À : Igor Marincic; Alain Barette; Louise Bouchard; Marie-Ève Thériault; Anik Ouimet; Mélanie Vallée
Objet : [EXTERNE] ODJ - comité mixte
Date : 4 novembre 2025 09:55:52
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)
[20251104_OJ_VF.docx](#)

***ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.**
Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas l'expéditeur du courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec lui.

Bonjour,

Voici le projet d'ordre du jour pour la rencontre de cet après-midi.

Si vous avez des points à ajouter, n'hésitez pas à m'en faire part pour que j'ajuste le tout.

Merci et à plus tard.



Catherine GEOFFROY

Avocate

DAJ SST - Conseil expertise Montréal

Laroche Avocats CNESTT

Direction générale des affaires juridiques

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 12e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

438 874-6483

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESTT, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Le présent courriel est strictement réservé à l'usage de la personne à qui il est adressé et peut contenir de l'information confidentielle assujettie au secret professionnel. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, veuillez nous le retourner immédiatement et le supprimer de votre système. Toute utilisation, reproduction, distribution ou autre diffusion de ce courriel ou de l'information qu'il contient par un destinataire non visé est interdite.

présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire.
Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.



RENCONTRE COMITÉ MIXTE MJQ / CNESST

Date, lieu : 4 novembre 2025, 15h à 16h, via Teams

Participants : **CNESST :** Igor Marincic, Catherine Geoffroy, Louise Bouchard, Alain Barette
Ministère de la Justice du Québec : Mélanie Vallée, Anik Ouimet, Marie-Ève Thériault

ORDRE DU JOUR :

1- Suivi des travaux en cours

[Redacted]

[Redacted]

1.2 Directive sur les chiens d'assistance (CNESST);

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

De : [Catherine Geoffroy](#)
À : [Marie-Ève Thériault](#); [Anik Ouimet](#); [Gabriel Lacroix-Dufour](#); [Mélanie Vallée](#)
Cc : [Igor Marincic](#); [Alain Barette](#); [Louise Bouchard](#); [Annik Moreau](#)
Objet : [EXTERNE] Compte-rendu comité mixte
Date : 28 octobre 2025 11:53:55
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)
[20251007_CR.docx](#)

***ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.**
Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas l'expéditeur du courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec lui.

Bonjour à tous,

Voici le compte-rendu du dernier comité mixte.

Si vous avez des commentaires, n'hésitez pas à m'en faire part.

Vous pouvez également m'envoyer vos sujets pour le projet comité de la semaine prochaine, afin que je puisse préparer l'ordre du jour.

Merci et bonne journée !



Catherine GEOFFROY

Avocate

DAJ SST - Conseil expertise Montréal

Laroche Avocats CNESTT

Direction générale des affaires juridiques

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 12e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

438 874-6483

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESTT, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Le présent courriel est strictement réservé à l'usage de la personne à qui il est adressé et peut contenir de l'information confidentielle assujettie au secret professionnel. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, veuillez nous le retourner immédiatement et le supprimer de votre système. Toute utilisation, reproduction, distribution ou autre diffusion de ce courriel ou de l'information qu'il contient par un destinataire non visé est interdite.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.



RENCONTRE COMITÉ MIXTE MJQ / CNESST

Date, lieu : 7 octobre 2025, 14h à 15h, via Teams

Participants : **CNESST :** Igor Marincic, Catherine Geoffroy, Josée Lafontaine, Geneviève Roy
Ministère de la Justice du Québec : Gabriel Lacroix-Dufour, Anik Ouimet, Marie-Ève Thériault

COMPTE RENDU :

1- Suivi des travaux en cours

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]



[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

1.3 Directive sur les chiens d'assistance

La note est en attente d'approbation au MJQ. Un retour sera fait à la CNESST.

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[illegible]

De : [Catherine Geoffroy](#)
À : [Anik Ouimet](#); [Marie-Ève Thériault](#); [Gabriel Lacroix-Dufour](#); [Mélanie Vallée](#)
Cc : [Igor Marincic](#); [Geneviève Roy](#); [Josée Lafontaine](#); [Alain Barette](#)
Objet : [EXTERNE] Ordre du jour - comité mixte
Date : 7 octobre 2025 14:08:09
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)
[20251007_OJ.docx](#)

***ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.**
Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas l'expéditeur du courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec lui.

Bonjour à tous,

Voici l'ordre du jour pour la rencontre de cet après-midi.

À plus tard !



Catherine GEOFFROY

Avocate

DAJ SST - Conseil expertise Montréal

Laroche Avocats CNESST

Direction générale des affaires juridiques

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 12e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

438 874-6483

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Le présent courriel est strictement réservé à l'usage de la personne à qui il est adressé et peut contenir de l'information confidentielle assujettie au secret professionnel. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, veuillez nous le retourner immédiatement et le supprimer de votre système. Toute utilisation, reproduction, distribution ou autre diffusion de ce courriel ou de l'information qu'il contient par un destinataire non visé est interdite.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement.

et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.



RENCONTRE COMITÉ MIXTE MJQ / CNESST

Date, lieu : 7 octobre 2025, 14h à 15h, via Teams

Participants : **CNESST :** Igor Marincic, Catherine Geoffroy, Josée Lafontaine, Geneviève Roy
Ministère de la Justice du Québec : Gabriel Lacroix-Dufour, Anik Ouimet, Marie-Ève Thériault

ORDRE DU JOUR :

1- Suivi des travaux en cours

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

1.3 Directive sur les chiens d'assistance

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

De : Catherine Geoffroy
À : Anik Ouimet; Marie-Ève Thériault; Gabriel Lacroix-Dufour; Mélanie Vallée
Cc : Igor Marincic; Geneviève Roy; Alain Barette
Objet : [EXTERNE] Compte-rendu - comité mixte
Date : 6 octobre 2025 16:30:27
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)
[20250902_CR_FV.docx](#)

***ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.**
Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas l'expéditeur du courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec lui.

Bonjour,

Voici le compte-rendu du dernier comité mixte. Si vous avez des corrections, merci de m'en informer.

Merci également de me partager les points que vous souhaitez ajouter à l'ordre du jour du comité de demain.

Bonne fin de journée.



Catherine GEOFFROY

Avocate

DAJ SST - Conseil expertise Montréal

Laroche Avocats CNESST

Direction générale des affaires juridiques

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 12e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

438 874-6483

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESST, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Le présent courriel est strictement réservé à l'usage de la personne à qui il est adressé et peut contenir de l'information confidentielle assujettie au secret professionnel. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, veuillez nous le retourner immédiatement et le supprimer de votre système. Toute utilisation, reproduction, distribution ou autre diffusion de ce courriel ou de l'information qu'il contient par un destinataire non visé est interdite.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.



RENCONTRE COMITÉ MIXTE MJQ / CNESST

Date, lieu : 2 septembre 2025, 14h à 15h, via Teams

Participants : **CNESST :** Igor Marincic, Alain Barette, Catherine Geoffroy, Geneviève Roy
Ministère de la Justice du Québec : Gabriel Lacroix-Dufour, Anik Ouimet, Marie-Ève Thériault, Mélanie Vallée

COMPTE-RENDU :

[REDACTED]

[REDACTED]

2- Suivi des travaux en cours

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

1.3 Directive sur les chiens d'assistance

La directive est en cheminement du côté du MJQ. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Age Group	Should Take Action	Should Not Take Action
18-29	85%	15%
30-49	85%	15%
50-69	85%	15%
70+	85%	15%



© 2006 The Authors
Journal compilation © 2006 Blackwell Publishing Ltd

[illegible]

© 2006 The Authors
Journal compilation © 2006 Blackwell Publishing Ltd

114

© 2006 The Authors
Journal compilation © 2006 Blackwell Publishing Ltd

□ □ □ □ □

De : Catherine Geoffroy
À : Anik Ouimet; Marie-Ève Thériault; Igor Marincic; Gabriel Lacroix-Dufour; Alain Barette; Geneviève Roy
Objet : [EXTERNE] Ordre du jour - Comité mixte
Date : 2 septembre 2025 13:58:30
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)
[20250902_OJ.docx](#)

***ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.**
Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas l'expéditeur du courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec lui.

Bonjour,

Voici une proposition d'ordre du jour pour notre rencontre.

Merci



Catherine GEOFFROY

Avocate

DAJ SST - Conseil expertise Montréal

Laroche Avocats CNESTT

Direction générale des affaires juridiques

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 12e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

438 874-6483

cnesst.gouv.qc.ca

La CNESTT, fière de recevoir un prestigieux Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Le présent courriel est strictement réservé à l'usage de la personne à qui il est adressé et peut contenir de l'information confidentielle assujettie au secret professionnel. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, veuillez nous le retourner immédiatement et le supprimer de votre système. Toute utilisation, reproduction, distribution ou autre diffusion de ce courriel ou de l'information qu'il contient par un destinataire non visé est interdite.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.



RENCONTRE COMITÉ MIXTE MJQ / CNESST

Date, lieu : 2 septembre 2025, 14h à 15h, via Teams

Participants : **CNESST :** Igor Marincic, Alain Barette, Catherine Geoffroy, Geneviève Roy
Ministère de la Justice du Québec : Gabriel Lacroix-Dufour, Anik Ouimet, Marie-Ève Thériault

ORDRE DU JOUR :

1- Suivi des travaux en cours

[Redacted text block]

[Redacted text block]

1.3 Directive sur les chiens d'assistance

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]